

Fermeture des réseaux 2G et 3G à partir du 31 mars 2026

Date de publication : 19/03/2026 - Internet/multimédia

Les opérateurs téléphoniques prévoient l'arrêt de leurs réseaux 2G et 3G dans les années qui viennent, et dès 2026 en ce qui concerne le réseau 2G.

Plusieurs raisons expliquent l'arrêt de ces réseaux, parmi lesquelles :

la sécurité renforcée que présentent les réseaux 4G et 5G face aux menaces actuelles, là où les réseaux 2G et 3G ne sont plus assez performants,

les réseaux 2G et 3G ne sont plus utilisés que par une infime partie de la population, et sont par ailleurs plus énergivores,

la couverture qu'offre le réseau 4G (plus de 99,9 % de la population métropolitaine).

Si la plupart des smartphones actuels sont compatibles avec la 4G (et une part grandissante de plus en plus importante des nouveaux modèles avec la 5G), des modèles plus anciens encore utilisés sont malgré tout susceptibles de ne pas l'être.

Pour vérifier la compatibilité de votre smartphone avec le réseau 4G/5G, consultez sa fiche produit, notamment disponible sur le site internet du fabricant ou de votre opérateur.

D'autres appareils que vous êtes susceptibles de posséder peuvent également être concernés par l'extinction de ces réseaux :

des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance (individuels ou collectifs, par exemple dans les ascenseurs),

des systèmes de téléassistance aux personnes,

des systèmes de pilotage du chauffage,

des interphones et visiophones connectés,

ou encore certains dispositifs médicaux.

Afin de ne pas être pris au dépourvu, vérifiez dès à présent si vos appareils sont concernés, via leur fiche produit, si nécessaire en vous rapprochant de votre opérateur, afin de les remplacer par des appareils compatibles 4G/5G.

Vous pouvez rapporter vos anciens smartphones/appareils connectés devenus obsolètes auprès de votre opérateur.

Il est même possible que vous puissiez bénéficier d'une offre de reprise si votre opérateur en met une en place pour le type de produit que vous souhaitez faire recycler.

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'échéance avec les données disponibles à date pour les 4 principaux opérateurs en France métropolitaine et Corse.

Réseau	Orange	SFR	Bouygues	Free
2G	31 mars			
	A Bayonne			
	Anglet			
	Et Biarritz ;			
	12 mai 2026	Extinction 2G	15 novembre	
:	dans les	Zones très	2026 : à Brest	
	départements	denses. du 15	Guipavas	
	64 et 40 ;	au 30	Nancy et	
		Novembre	Vandoeuvre	Calendrier
	9 juin 2026 :	2026	Les-Nancy ;	identique
	Dans les		;	à celui
	départements	Extinction 2G	du 1 ^{er} au 15	d'orange
	47, 46, 32, 65,	totale :	décembre	(Free ne
	31, 82 et 09 ;	Généralisation	2026 ;	possède pas
	de fin	France	Généralisation	de réseau de
		Métropolitaine	sur tout le	2G qui lui est
				Propre)
	Généralisation:			

	Sur tout le territoire de la France Métropolitaine			
3G A	partir de la fin 2028	fin2028	fin 2029	non encore annoncé

(*) Dans un communiqué du 16 octobre 2025, l'Arcep a permis le maintien de la fourniture d'une prestation d'itinérance sur les réseaux 2G et 3G d'Orange au profit de Free jusqu'à l'extinction de ses réseaux.

Si vous vous fournissez auprès d'un autre opérateur, contactez-le directement afin de connaître son calendrier.

Concernant les territoires d'Outre-mer, vous pouvez consulter la fiche spécialisée de l'Arcep qui détaille les calendriers de Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, Saint Barthélemy, Saint Martin, la Guyane et la Martinique..

Vous trouverez ci-dessous les informations fournies par les opérateurs ayant déjà annoncé la fermeture de leur réseau 2G/3G :

Orange : L'arrêt de la 2G et de la 3G ; La fin des réseaux 2G et 3G signe l'utilisation des appels vocaux sur 4G.

SFR : Fin des réseaux 2G et 3G : qu'est-ce que cela implique.

Bouygues : Arrêt réseaux mobiles 2G/3G.

Free : Assistance Free - Arrêt de la 2G : qu'est ce que c'est ?

La Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a lancé le 10 décembre 2025 une mission d'information "flash" sur les conséquences de l'extinction de ces réseaux 2G/3G.

Cette mission a notamment pour but de s'assurer que le calendrier annoncé n'entraîne pas une rupture trop importante entre les particuliers/professionnels encore dépendants de ces réseaux et la possibilité d'effectuer la transition 4G/5G dans les temps annoncés.

Dans son rapport déposé le 11 février 2026, la Commission adopte 13 recommandations, parmi lesquelles elle met en lumière 6 d'entre elles :

1 - Actualiser dans les meilleurs délais le périmètre et les objectifs fixés aux instances de gouvernance de proximité présidées par les préfets, les comités de concertation locaux relatifs aux transitions numériques.

2 - Mobiliser tous les canaux permettant de cibler les publics prioritaires et y diffuser des supports de communication neutres et pédagogiques sur la mise en extinction des réseaux 2G/3G : pour les particuliers, les réseaux des maisons « France services » et celui des conseillers numériques ; pour les TPE/PME, les canaux de diffusion des chambres consulaires et des organisations patronales.

3 - Prévoir une campagne télévisuelle de communication grand public lors des bascules technologiques afin d'informer le plus grand nombre.

4 - Faire de l'Arcep la vigie des bascules technologiques futures afin de veiller à leur bon déroulement.

5 - Impulser une réflexion sur la sécurisation et la mise à niveau des marchés publics en ce qui concerne les technologies mobilisées par les prestataires.

6 - Accélérer la structuration des filières de collecte, de recyclage et de réemploi des terminaux obsolètes.

> Pour plus d'informations concernant l'arrêt des réseaux 2G/3G, vous pouvez consulter la fiche spécialisée de l'Arcep.

Thomas GONÇALVES

Juriste à l'Institut national de la consommation